

FICHE 3 : UE – ASPECTS PEDAGOGIQUES

Les UE sont décrites par des dossiers pédagogiques ayant force de loi

En EPS, toutes les sections sont composées d'UE identiques partout en FWB. Les programmes sont rédigés par des commissions composées de directeurs et d'experts, en tenant compte des impératifs métier et des programmes en vigueur dans les Hautes Ecoles et les Universités (système Bologne).

Chaque UE est décrite par un document dénommé « **DOSSIER PEDAGOGIQUE (DP)** », « bible » du professeur et des étudiants, qui doivent y avoir accès. Le téléchargement de ces dossiers pédagogiques est possible via le site www.cpeons.be.

Fiches pédagogiques

Les DP n'étant pas évident à lire, nous avons à l'ESA mis en place un système de **FICHE PEDAGOGIQUE (FP)**, qui constitue un CONTRAT entre le professeur et les étudiants. Outre des renseignements d'ordre administratifs, chaque fiche décrit :

- ✓ Le programme du DP ; ce programme est décrit sous la forme **de compétences à acquérir par l'étudiant**, ce qu'il saura « faire » à la fin du cours : analyser, calculer, appliquer, rédiger, (cadre 1)
- ✓ Le professeur traduit cela en **plan de cours** (cadre 2)
- ✓ Il explique ensuite son dispositif méthodologique et fixe s'il échet des modalités de présence (cadre 3)
- ✓ Le cadre 4 reprend les **capacités terminales** (ou acquis d'apprentissage) du DP ; **TRES IMPORTANT : les compétences décrites sont celles qui seront évaluées à l'examen final et qui doivent être TOUTES REUSSIES**
- ✓ Au cadre 6, le professeur précise son **schéma d'évaluation : COMMENT** va-t-il tester les capacités terminales du DP ? Travaux, présentation, examens, ... Il exprime également ses exigences, par exemple travail pas remis = pas d'examen...
- ✓ Au cadre 7, le professeur décrit succinctement **les modalités pratiques et le contenu** de l'examen : présentation, exemples de questions, ...
- ✓ Le cadre 8 décrit la répartition des ECTS : cours, travaux, étude et préparation des examens. Un ECTS équivaut à 30 h de travail étudiant. Si un professeur demande la rédaction d'un travail personnel ou de groupe valorisé à 1 ECTS, cela signifie que cette réalisation ne doit pas demander aux étudiants plus de 30h de travail.

Les fiches sont consultables via ce site ; il suffit dans les grilles programme de cliquer sur l'intitulé du cours (en vert).

Marc Fiévet
Directeur